



Eure-et-Loir  
**Commune d'ARCISSES**

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2024

Date de transmission de la convocation : 30 août 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq du mois de septembre, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 <sup>er</sup> adjoint	X		
BOTINEAU William	2 <sup>ème</sup> adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 <sup>ème</sup> adjoint	X		
ENEULT Hervé	4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 <sup>ème</sup> adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 <sup>ème</sup> adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal		X	Hervé ENEULT
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal		X	Valérie TRIVERO
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale		X	
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	Thierry CARLIER
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	Angélique DAVEAU

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.  
Hervé DREUX a été nommé secrétaire de séance.

**EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE LA RENOVATION DU LOGEMENT DU PRESBYTERE DE COUDRECEAU (délibération n°5-05/09/2024)**

Stéphane COURPOTIN rappelle au Conseil Municipal que les travaux pour la rénovation du logement du presbytère de Coudreceau étant engagés, il y a lieu de contracter l'emprunt prévu au budget 2024.

Stéphane COURPOTIN présente les différentes offres des banques :

- Montant de financement 100 000 €

	Durée	Taux constant	Type amortissement	Frais dossier	Échéance trimestrielle
<b>CREDIT AGRICOLE</b>	15 ans	3,83%	Échéance constante	150 €	2 198,76 €
	20 ans	3,86%	Échéance constante	150 €	1 799,71 €

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le

ID : 028-200084531-20240905-DELIB5\_05092024-DE

➤ Montant de financement 110 000 €

	Durée	Taux constant	Type amortissement	Frais dossier	Échéance trimestrielle
<b>CREDIT MUTUEL</b>	15 ans	3,98%	Échéance dégressive	150 €	2 443,56 €

➤ Montant de financement 115 000 €

	Durée	Taux constant	Type amortissement	Frais dossier	Échéance trimestrielle
<b>CAISSE D'EPARGNE</b>	15 ans	3,79%	Échéance constante		2 521,65 €
	20 ans	3,89%	Échéance constante		2 075,11 €

➤ Montant du financement 117 200 €

	Durée	Taux constant	Type amortissement	Frais dossier	Échéance trimestrielle
<b>CREDIT AGRICOLE</b>	15 ans	3,83%	Échéance constante	150 €	2 576,95 €
	20 ans	3,86%	Échéance constante	150 €	2 109,26 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de retenir l'offre du crédit agricole pour un montant de financement de 117 200 € sur 15 ans.

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 18/09/2024  
et de la publication le 18/09/2024  
Fait à ARCISSES, le 17/09/2024

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

